



COMITE SYNDICAL DU SMEGREG REUNION PLENIERE DU 24 FEVRIER 2021 PROCES - VERBAL

DELEGUES PRESENTS (PRESENTIEL ET VISIO-CONFERENCE)

M. Eric ARRIGONI	SIAEPA de Castelnaud-de-Médoc
Mme CASSOU-SCHOTTE	Conseillère métropolitaine
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Dominique FEDIEU	Conseillère métropolitaine
M. Bernard GARRIGOU	Conseiller départemental
M. Guillaume GARRIGUES	Conseiller métropolitain
M. Gérard GAY	SIAEP Bassanne-Dropt-Garonne
M. Maxime GHESQUIERE	Conseiller métropolitain
Mme Eva MILLIER	Conseillère métropolitaine
M. Alain RENARD	Conseiller départemental
M. Stéphane SAUBUSSE	Conseiller départemental

DELEGUES REPRESENTES

M. Gérard CHAUSSET <i>pouvoir donné à Mme CASSOU-SCHOTTE</i>	Conseiller métropolitain
M. Jean-Luc DARQUEST <i>pouvoir donné à M. DURAND</i>	SIEPA du nord libournais
Mme Carole VEILLARD <i>pouvoir donné à M. SAUBUSSE</i>	Conseillère départementale

DELEGUES ABSENTS ET EXCUSES

M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
------------------	--------------------

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION (EN PRESENTIEL)

Mme Nathalie BRICHE	Conseil départemental
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Alexis LAFFICHER	SMEGREG

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION (EN VISIO-CONFERENCE)

Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
M. Philippe BLAIN	SIEA du Blayais
M. Jean-François BORDELAIS	SIAEPA de Saint Selve
Mme Sophie BRANA	Commune de Le Porge
M. Thierry DUBOUILH	SPEP Pointe de Grave
M. Patrick EISENBEIS	SMEGREG
M. Jean GRIMA	SIAEPA Cubzadais-Fronsadais
M. Eric GUIMON	Agence Eau Adour-Garonne
M. Laurent KERMABON	CALI
Mme Catherine MARTIN-ROLLAND	SIAO Carbon Blanc
Mme Clémentine MAUCORT	Bordeaux Métropole
Mme Hélène PELTIER	Conseil départemental

~ ~ ~ ~ ~

Monsieur Renard ouvre la séance à 14h45.

Monsieur Saubusse est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (14 présents ou représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

~ ~ ~ ~ ~

1. Procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2020

Ne donnant pas lieu à observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Demande d'adhésion au SMEGREG

A la demande de M. Renard, M. de Grissac présente ce rapport en l'illustrant d'un diaporama.

Il s'agit de la candidature officiellement formalisée par la Communauté de Communes (CdC) du Val de l'Eyre (communes de Belin-Béliet, Le Barp, Lugos, Saint-Magne et Salles, soit près de 20 000 habitants) qui a délibéré en ce sens le 4 novembre 2020.

La commune de Saint-Magne, membre du SMEGREG, est représentée par la CdC du Val de l'Eyre en représentation substitution depuis que la CdC exerce la compétence eau potable.

M. Renard salue la commune de Saint Magne, l'une des premières à avoir adhéré au SMEGREG et félicite de l'élargissement de la carte des membres.

(Mme Briche signale à M. Renard que la qualité du son de la visio-conférence est médiocre.)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (14 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- se prononce favorablement sur la demande d'adhésion au SMEGREG exprimée par la Communauté de Communes (CdC) du Val de Leyre;
- approuve la mise à jour des statuts consistant à intégrer la CdC du Val de Leyre à la liste nominative des membres du syndicat mixte qui figure à l'art.5 des statuts du SMEGREG ;
- approuve la version mise à jour des statuts annexée à la présente délibération ;
- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la formalisation de cet élargissement de la composition de l'établissement.

3. Point sur le programme d'actions 2020 et projets 2021

M. Renard rappelle les missions du SMEGREG et les enjeux du territoire départemental. Il insiste sur la nécessité d'articuler la réflexion entre territoires dans le cadre d'une démarche collective globale. Il donne ensuite la parole à M. de Grissac pour une présentation de ce rapport s'appuyant sur un diaporama.

M. de Grissac rappelle que le programme proposé est composé d'actions relevant des missions propres du SMEGREG, d'études et d'actions prévues par le SAGE Nappes profondes ou demandées par la CLE. Ces actions peuvent être réalisées en interne ou nécessiter des externalisations ; elles peuvent être ponctuelles, se dérouler sur plusieurs exercices, certaines étant récurrentes.

Les actions SMEGREG se composent d'études des ressources potentielles pour substitution (identification des cibles sur un territoire ou étude détaillée d'une cible identifiée), de prospections ponctuelles visant à vérifier la faisabilité de captages (recherches portées par le SMEGREG pour mutualiser le risque d'échec ou appui technique pour les opérations sans risque) et d'accompagnement des porteurs de projets de substitution. Sont tour à tour présentés :

- les études des ressources potentielles pour substitution en distinguant :
 - ✓ identification des cibles sur un territoire avec :
 - la faisabilité d'un champ captant au Cénomaniens du sud Gironde pour substitution de ressource ;
 - la recherche des ressources mobilisables pour l'eau potable dans l'est du département. M. Renard rappelle l'importance de cette démarche pour l'élaboration du schéma départemental de l'eau potable ;
 - les études engagées ou à venir sur les services du SIAEPA de Caudrot, du SIGDU et du SIAEP de Barsac-Preignac-Toulence. En réponse à la question de M. Garrigues, M. de Grissac précise que le SIGDU prélève actuellement

un volume annuel de l'ordre de 400 000 m³ et fait état des projets de développement de l'immobilier sur le campus en lien avec le transfert du foncier par l'Etat aux universités. M. Renard rappelle les principes de fonctionnement du SMEGREG sur ces thématiques et précise que le SMEGREG apporte un appui méthodologique au syndicat de Barsac-Preignac-Toulence. ;

- ✓ les études détaillées d'une cible identifiée avec :
 - en maîtrise d'ouvrage SMEGREG : les forages d'Aillas pour le SIAEPA de Bassane Dropt Garonne, le forage de Castets en Dorthe pour le syndicat éponyme, le forage de Bernos-Beaulac pour le SIAEP du Sud Bazadais ;
 - en appui technique à des membres les forages de Créon pour le SIAEPANC de Bonnetan, de La Sauve pour le SIAEP de Targon, de Cudos pour le SIAEP du Sud Bazadais, de Marcennais pour le SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais, de Macavin et de Salaunes pour le SIAEPA de Castelnaud de Médoc ;
- l'accompagnement des porteurs de projets de substitution avec notamment l'actualisation du schéma de substitution lié au projet de champ captant des landes du Médoc et la finalisation du contrat de substitution.

Pour l'actualisation du schéma, on retiendra de nouveaux scénarios sur trois collectivités suite à l'évolution de la demande et de la disponibilité côté Bordeaux Métropole, ainsi que la forte évolution des coûts unitaires de pose de canalisation et l'impact sur les montants des travaux. En réponse à M. Renard, M. Eisenbeis précise que ces coûts unitaires peuvent dans certains cas doubler.

M. de Grissac présente un point sur le visa du contrat de substitution, lequel vise à encadrer et sécuriser les relations contractuelles futures entre Bordeaux Métropole et services qui substitueront.

M. Renard rappelle le travail d'importance effectué par les services du SMEGREG et de Bordeaux Métropole pour l'élaboration de ce contrat ; puis il attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le SIGDU s'est lui aussi inscrit dans cette démarche de substitution pour réduire les prélèvements à l'Eocène centre.

M. de Grissac poursuit avec les études et actions liées au SAGE Nappes profondes de Gironde :

- actions récurrentes de sensibilisation, d'information et de formation (animations pédagogiques « l'eau un enjeu majeur » et dispositif des Espaces Info Economies d'Eau) fortement impactées par la pandémie ;
- autres études et actions prévues par le SAGE ou demandées par la CLE (atlas des zones à enjeux aval, carte de vulnérabilité, état du parc de forages, actualisation du besoin de ressource en substitution, connaissance des usages de l'eau, modifications du SAGE).

S'agissant de l'atlas, M. Renard pose la question du lien avec la démarche MAGEST. Il rappelle par ailleurs l'importance de ces démarches pour les politiques d'aménagement de l'espace, le SYSDAU, les SCoT et la spatialisation des enjeux politiques d'aménagement du territoire.

Sur l'étude prospective de la demande en eau potable (recherche en partenariat avec l'INRAE, l'ENSEGID et l'Université Bordeaux Montaigne), en réponse à Mme Cassou-Schotte, M. de Grissac précise que cette étude a commencé début 2020 et a bénéficié du renfort de plusieurs stagiaires qui s'étaient trouvés sans structure d'accueil du fait de l'annulation des stages à l'étranger.

M. Renard ajoute que les enseignements de cette étude sont des éléments qui permettent d'alimenter les réflexions de ceux qui auront des choix à faire en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures collectives, à savoir les élus.

Mme Cassou-Schotte pense que les travaux du SMEGREG interpellent et doivent susciter la réflexion.

M. Renard rappelle que cette réflexion doit se faire de manière transversale au sein des collectivités et entre collectivités. Il met ces travaux du SMEGREG en perspective avec les travaux de la CLE pour une gestion équilibrée et durable de la ressource et la démarche Aménageau initiée par le Département. Pour lui, c'est aux acteurs en charge de l'aménagement du territoire de se saisir de ces outils, de ces éléments d'expertise, de ces méthodes.

M. Saubusse et Mme Cassou-Schotte confirme la pertinence et l'importance de ces démarches. Mme Cassou-Schotte se félicite de voir une telle approche qui s'affranchit des réflexions sectorisées habituellement pratiquées.

M. de Grissac poursuit avec l'extension de la grille d'analyse des performances des services d'eau potable puis la relation croissance démographique et linéaires des réseaux (et des pertes).

M. Saubusse demande des précisions sur les relations entre la démographie, les linéaires de réseaux et les pertes. Les liens entre ces paramètres et les choix d'urbanisation lui sont précisés par MM. de Grissac et Renard.

Sur l'étude relative aux centrales à béton M. Renard demande si des alternatives au réseau d'eau potable sont recherchées. M. de Grissac précise que la majeure partie des sites recycle les eaux de lavages des camions et installations dans la production de béton, récupère les eaux de ruissellement, et ne sollicite le réseau d'eau potable que pour un appoint, la demande globale de la production de béton restant en cumul très faible relativement aux autres usages.

Sur la révision des Volumes Maximum Prélevables, M. Renard rappelle l'alerte portée par l'association « Vive la forêt » ; M. Ghesquière demande si les VMPO ont toujours été à ce niveau ou ont évolué depuis 1970. M. de Grissac répond qu'ils ont été fixés en 2003 et révisés en 2013 et fera apparaître l'évolution sur le graphique présenté.

M. Garrigues demande à ce que cette présentation soit transmise aux délégués et s'il n'y a pas d'intrusion marine dans la nappe. M. de Grissac répond que les études menées pour l'élaboration de l'Atlas des zones à risque ont démontré que la Gironde n'est pas soumise à ce risque.

M. Renard ajoute que c'était une inquiétude sur le territoire médocain il y a dix ans, dissipée par une étude du BRGM.

Les propositions pour 2021 (au-delà des études, actions, missions d'animation et d'accompagnement au fil de l'eau réalisées en interne) sont présentées synthétiquement :

- études des ressources potentielles pour substitution (identification des cibles sur un territoire : S. de Caudrot / S. de Barsac Preignac Toulonne / SIGDU ; étude détaillée d'une cible identifiée : investigations complémentaires sur Cénomaniens sud Gironde, S. de Caudrot) ;
- prospections ponctuelles - faisabilité captages (recherches portées par le SMEGREG : S. du sud Bazadais ; appui technique à des tiers : S. du Sud Bazadais / SIGDU) ;
- accompagnement des porteurs de projets de substitution.

et pour les actions relevant de la mission de secrétariat technique de la CLE :

- modernisation des outils de sensibilisation, d'information, de formation (D38) ;
- actualisation du besoin en ressources de substitution (D40) suite étude prospective ;
- modernisation tableau de bord du SAGE (D98) ;
- révision des VMPO (scénarios complémentaires) ;
- révision des autorisations de prélèvement (D68).

M. Renard précise que la révision des autorisations vise notamment à éviter les dérives, que les efforts faits par certains soient annihilés par le laxisme de certains autres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (14 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- prend acte de la mise en œuvre du programme 2020 et des opérations restant à finaliser ;
- valide le projet de programme 2021 qui lui a été présenté ;
- autorise le Président à engager toute procédure et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

4. Débat orientations budgétaires 2021

M. Renard indique que les orientations budgétaires proposées découlent des choix de programmation arrêtés à l'occasion du débat précédent. Il en présente les grandes lignes en termes d'une part de contributions des membres et d'aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. S'agissant de la partie du rapport sur les ressources humaines, et en réponse à une question de Mme Cassou-Schotte, il précise que les rémunérations indiquées le sont en cumul.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (14 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical prend acte des orientations qui lui ont été présentées et arrête le principe d'un budget primitif 2021 construit en reconduisant un cumul des participations des membres égal à 525 000 €.

5. Questions diverses

M. de Grissac présente ce rapport dont certains points sont illustrés par un diaporama.

❖ Compétence gestion de la ressource - RPQS

M. Renard affirme que c'est souhaitable et cela permet aussi d'acter que la collectivité a une gestion partagée de la ressource.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (14 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical se prononce favorablement sur la proposition consistant à adresser à tous les services de l'eau potable membres du SMEGREG un compte rendu synthétique de l'activité de l'établissement à joindre à leur RPQS.

❖ Composition du secrétariat technique local de la Commission Territoriale des Nappes Profondes de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

M. Renard juge utile de rappeler que la présence des élus dans cette commission très technique est utile, nécessaire, voire indispensable. Il faut selon lui que l'EPTB soit représenté, comme le prévoit le règlement du Comité de bassin, dans son secrétariat, et dans la mesure du possible par des élus. Il faut d'ailleurs que les élus soient présents aux réunions de cette commission, même si ses débats sont très techniques. Il faut être cohérent quand on prend ce type de position.

M. Guimon indique la question posée par le SMEGREG au Directeur de la délégation n'a pas reçu de réponse et que, si l'analyse motivant la question est fondée, le règlement du comité de bassin est en cours de révision. S'agissant de la présence d'un EPTB du territoire, comme le mentionne le règlement, il se pose la question de savoir si cet EPTB doit être compétent sur l'ensemble du territoire de la commission, ce qui n'est pas le cas du SMEGREG.

Pour M. Renard, si on peut entendre ce raisonnement, le SMEGREG a la capacité d'être en représentation de l'ensemble du territoire de la commission, et de ne pas être porteur que de ses propres réflexions. C'est fréquemment le cas dans ce type d'organisation où un acteur porte les messages de tous les acteurs d'un territoire plus large que son périmètre propre.

M. Guimon précise que ses propos ne sont pas une réponse officielle.

Pour M. de Grissac, la non-représentation du politique dans ce secrétariat se traduit par des propositions constituées d'une liste d'études à réaliser et l'absence d'un projet politique pour la mise en œuvre d'une gestion équilibrée et durable de la ressource.

Rappelant que la pédagogie est l'art de la répétition, M. Renard souhaite que la question posée obtienne une réponse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (14 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical rappelle l'intérêt d'associer un EPTB aux travaux du secrétariat technique local des commissions territoriales du Comité de bassin, et demande l'association effective d'un EPTB au secrétariat de la commission nappes profondes.

❖ Mandatement d'office contribution d'un membre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (14 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical autorise M. le Payeur départemental à poursuivre le recouvrement de la contribution 2020 due par le SIVOM du Bazadais par voie de mandatement d'office.

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, M. Renard clôt la séance à 16h30.

Fait à Bordeaux, le 09 mars 2021

Le secrétaire de séance

Stéphane SAUBUSSE

